



Doc. 13456
09 avril 2014

Un travail décent pour tous

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 2, insérer la phrase suivante :

« Dans certains Etats membres, le taux de chômage des jeunes est très élevé et reflète la difficulté des jeunes à trouver un emploi. Le nombre important de jeunes qui ne sont ni au travail, ni scolarisés, ni en formation constitue une menace pour la cohésion sociale ».

Déposé par:

TRANTAFYLLOS Konstantinos, Grèce, SOC

CATALFO Nunzia, Italie, NI

COSTA NEVES Carlos, Portugal, PPE/DC

DESEYN Roel, Belgique, PPE/DC

KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC

NICOLAIDES Nicos, Chypre, SOC

SEARA Laura, Espagne, SOC

TZAVARAS Konstantinos, Grèce, PPE/DC

1. 2014 - Deuxième partie de session

